

ral et touche à l'évasion hier soir de monsieur Jean Moisan de la prison de Cowansville, alors qu'il assistait à une partie de hockey à Montréal. Je me demande si le ministre peut expliquer à la Chambre dans quelles circonstances Moisan a assisté à la partie de hockey.

Une voix: Il arrosait la patinoire.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, deux prisonniers de Cowansville avaient reçu la permission d'assister à la partie de hockey, sous l'escorte d'un garde.

M. Reynolds: Comment se sont-ils procuré les billets?

M. Allmand: A la fin de la partie l'un des prisonniers est disparu et le garde est retourné au pénitencier avec l'autre. Je crains que nous ne disposions d'aucun rapport au sujet du prisonnier disparu.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui a gagné la partie?

Une voix: Montréal a gagné la partie.

Des voix: Oh! oh!

M. Allmand: Je suis très heureux que la série se poursuive maintenant à Philadelphie.

M. Reynolds: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je comprends que ce soit là matière à histoire amusante, mais je doute que ce soit une plaisanterie. Le ministre peut-il expliquer, étant donné qu'il y a des télécouleurs dans les prisons, si c'est la politique du gouvernement de donner des billets de hockey de 15 dollars aux détenus pour leur permettre d'assister aux joutes de hockey?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ignore si les billets ont été achetés par le service pénitentiaire. Nous tentons d'instituer dans le régime pénitentiaire une série de stimulants...

Des voix: Bravo!

M. Allmand: ... grâce auxquels les détenus peuvent gagner des privilèges de ce genre de temps à autre. Il est regrettable que cet incident soit survenu. Somme toute, comme je l'ai signalé, l'an dernier, nous avons délivré 63,000 laissez-passer temporaires et moins de 5 p. 100 ont donné lieu à des échecs.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ROUTES

FORT NELSON—FORT SIMPSON—LA CONSTRUCTION DU TRONÇON FÉDÉRAL

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Est-il au courant d'une déclaration récente du ministre de la Voirie de la Colombie-Britannique au sujet de la route de Fort Nelson-Fort Simpson. Le ministre a-t-il, étant donné l'engagement du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique d'entreprendre immédiatement la construction de son tronçon de la route, modifié ses priorités et promis que le gouvernement fédéral terminerait la construction du tronçon de la route sous juridiction fédérale?

Questions orales

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je suis heureux de constater que le gouvernement de la Colombie-Britannique a encore changé d'idée, mais je suis dans une posture un peu difficile, car l'automne dernier on avait dit qu'on n'agirait pas. J'ai donc organisé les priorités du ministère en conséquence et, comme le gouvernement de la Colombie-Britannique a changé d'idée, je vais étudier à nouveau le problème. Toutefois, je ne peux pas garantir que je pourrai dès cette année changer nos programmes de construction dans le Nord. Si l'on n'avait pas changé d'idée, je n'aurais pas eu à changer nos plans.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ABANDON DU PROGRAMME D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—LA QUESTION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il mettre la Chambre au courant des projets du gouvernement, c'est-à-dire à l'égard de la continuation de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et des programmes connexes, étant donné les dispositions prises en matière d'assurance-récolte? L'année dernière, il y a eu des litiges du fait que de nombreux producteurs, ayant contracté une assurance-récolte ont découvert que si elle leur rapportait quelque chose ils ne toucheraient pas les subsides prévus par la loi. Le ministre peut-il nous informer de l'avenir immédiat du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de donner suite à la déclaration gouvernementale de 1972 selon laquelle cette loi sera abandonnée graduellement. Le programme ne sera appliqué cette année que dans une ou deux régions de l'Alberta. C'est à l'assurance-récolte que nous conseillons d'avoir recours.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle aux députés qu'il y a trop de questions supplémentaires. J'essaie de donner la parole au plus grand nombre de députés possible avant l'expiration de la période des questions.

L'OPPORTUNITÉ DU TRANSFERT DES FONDS D'ASSISTANCE À UN FONDS DE SECOURS EN CAS DE DÉSASTRE

M. Bill Knight (Assiniboia): Étant donné qu'il y a maintenant environ 14,910 millions de dollars dans la caisse d'urgence de l'assistance à l'agriculture des Prairies, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette caisse doit être modifiée, étant donné qu'elle est censée être un fonds de secours en cas de désastre et que les agriculteurs du Sud de la Saskatchewan et de l'Alberta sont réellement menacés par la sécheresse et par une invasion de sauterelles cette année.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est une excellente idée de créer un fonds de secours. Quand on voit ce que le gouvernement a payé dans des régions frappées par un désastre, lorsque des